

La politique budgétaire

La politique budgétaire constitue un levier important de la politique de l'Etat reflétant les arbitrages du gouvernement concernant l'utilisation des revenus des hydrocarbures. Elle doit soutenir la croissance économique, satisfaire une demande sociale croissante et préserver la stabilité du cadre macro-économique

La politique budgétaire de l'Etat s'est consolidée, les cours du pétrole et les recettes des hydrocarbures se situant à des niveaux élevés. Les autorités ont mis à profit l'espace budgétaire élargi pour mettre en pratique une stratégie robuste de gestion de la dette, couplée avec une expansion sélective de l'investissement public dans les secteurs clés des infrastructures de base et des équipements sociaux.

Tant que les prix de l'énergie resteront élevés, le pays disposera des moyens suffisants pour financer une politique budgétaire expansionniste. Les revenus issus du secteur énergétique ont plus que doublé en quelques années et expliquent pourquoi le budget public peut être clôturé avec un excédent. La hausse des prix de l'énergie a également un effet sur la balance des paiements

2.1 Le prix du baril de pétrole brut

Malgré la persistance de la tendance à la hausse du prix du pétrole, les lois de finances sont établies dans les années 2000 sur la base d'un prix de référence du baril de 19 dollars (exception faite de 2002, avec 22 \$ pour un baril de pétrole brut). L'excédent des recettes dégagées par rapport à ce prix alimente le Fonds de Régulation des Recettes (FRR). Le prix de cadrage à 19 \$ obéit aux préoccupations suivantes :

- prémunir la dépense publique d'éventuels retournements de la conjoncture du marché pétrolier
- contenir la dépense publique dans des limites soutenables, en adéquation avec les capacités d'absorption des financements
- contribuer à contenir l'inflation, à travers le fonds de régulation des recettes, qui a un effet de stabilisation sur la liquidité.

2.1.1 Le fonds de régulation des recettes (FRR)²¹

Sa principale mission est de réguler les recettes pétrolières en recevant toutes celles non budgétisées. Ce fonds, qui a été institué par la loi de finances complémentaire pour l'année 2000, retrace en recettes les plus-values résultant d'un niveau de fiscalité pétrolière supérieur aux prévisions de la loi de finances ; ainsi que les avances de la Banque d'Algérie destinées à la gestion active de la dette extérieure ; et toutes autres recettes liées au fonctionnement du fonds. Il retrace en dépenses, la compensation des moins values résultant d'un niveau de fiscalité pétrolière inférieur aux prévisions de la loi de finances ; les sorties de

²¹ Le Fonds de Régularisation des Recettes est un sous-compte en dinars à faible taux d'intérêt de l'administration centrale auprès de la banque centrale.

fonds sont affectées à l'amortissement de la dette et au financement du déficit hors hydrocarbures restant.

Le FRR a dégagé un solde de 232.4 milliards de dinars (3 milliards de dollars) en 2000 et 123 milliards de dinars (1.57 milliard de dollars) en 2001. Le FRR a reçu 42 milliards de dollars, dont 45% pour la seule année 2005. On a prélevé sur ce fonds 118 milliards de dinars, soit 15.5 milliards de dollars, pour régler le principal de la dette publique.

Sur les 2714 milliards de DA de recettes fiscales pétrolières générées en 2006, plus de 1798 milliards de DA ont été versés au Fonds de régulation des recettes. Le solde du FRR a atteint à fin 2007, 3654 milliards de dinars, soit environ 46 milliards de dollars. Cette situation est très favorable. L'objectif est de sécuriser les programmes de développement à moyen terme. Le fonds vise aussi à protéger l'économie nationale des chocs extérieurs.

2.2 Le budget de l'état

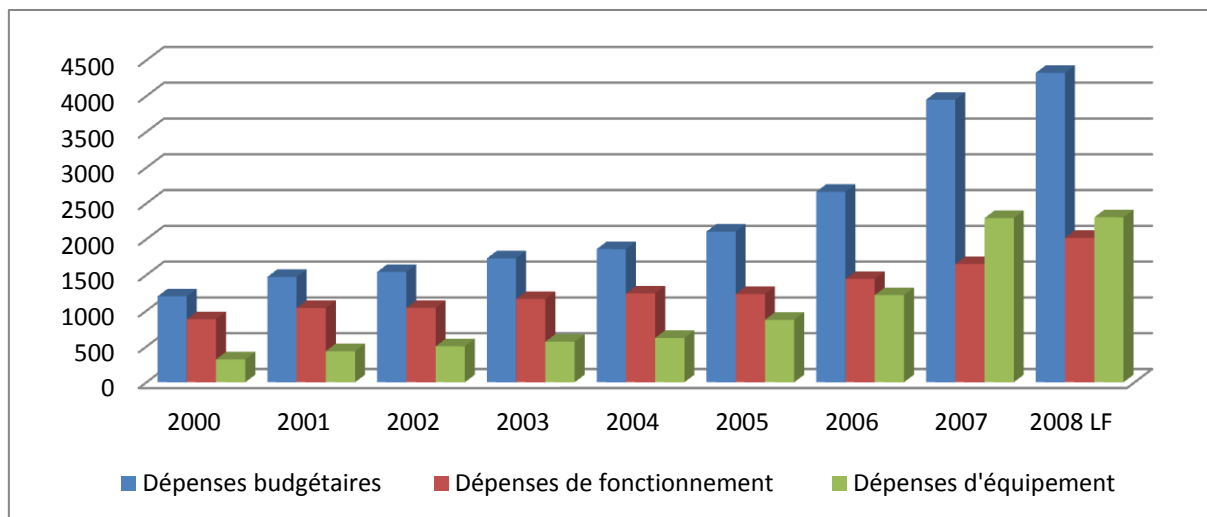
L'Etat est en train de revoir à la baisse son rôle d'opérateur économique, pour se concentrer sur ses missions régaliennes et son rôle de régulation. Son budget est largement alimenté par la fiscalité pétrolière. L'Etat consacre son budget à des dépenses d'équipement et de fonctionnement. La facture de l'Etat est tombée de 8,6 % du PIB en 1999 à 6,5 % du PIB en 2005, un niveau moins élevé que la moyenne des pays de la région MENA qui se situe à 10,5 % du PIB. Elle est proche des niveaux observés dans les économies en transition en l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale qui avoisinent les 7 %²². Les deux composantes du budget de l'Etat sont : les dépenses budgétaires et les dépenses de fonctionnement.

2.2.1 Les dépenses budgétaires

L'expansion des recettes d'hydrocarbures a poussé les autorités à accroître les dépenses publiques depuis 2001. Les dépenses budgétaires ont atteint 1592.7 milliards de dinars (19.9 milliards de dollars), soit 34.8% du PIB en 2002 contre 31.1% en 2001 et 28.8% en 2000. Les dépenses budgétaires se sont établies en 2004 à 1 878 milliards de dinars, en augmentation de 7.1% par rapport à leur niveau de 2003, mais en baisse concernant leur part dans le PIB (de 31.8% en 2004 contre 33.1% en 2003). L'augmentation des dépenses s'est accompagnée d'un rééquilibrage, après la mise en œuvre du PSRE et du PNDA, entre les dépenses courantes et les dépenses d'équipement, en termes de parts dans les dépenses totales.

Les dépenses budgétaires se sont accrues de près de 12% en 2005; leur montant s'élevait à 2105 milliards de dinars. En termes de PIB, les dépenses budgétaires totales ont chuté de près de 3.6 points. En 2006, les dépenses budgétaires présentaient 30% du PIB. Cette expansion budgétaire concernait essentiellement les dépenses en capital, mais aussi les dépenses de fonctionnement. Les lois de finances complémentaire pour 2007 et 2008 ont établi les dépenses budgétaires à 61% et 63% du PIB, atteignant respectivement 3 946,7 et 4322.9 milliards de DA.

²² Rapport de la banque mondiale 2006



Données administration algérienne

2.2.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Le pays consacre une part relative des dépenses aux salaires, qui constituent un poste important en termes de transferts et trop peu de ressources aux biens et services. Après avoir atteint en moyenne 21% du PIB en 2000 et 2001, les dépenses de fonctionnement ont baissé passant de 24 % du PIB en 2002 à 22% en 2003 et à 20% en 2004. L'année 2005 a enregistré des dépenses de 1232.5 milliards de DA. La diminution des dépenses de fonctionnement traduisait surtout une baisse des paiements d'intérêt avec la diminution de la dette publique de 89,5 % du PIB en 1999 à 28,5 % en 2005.

En 2006, les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse de 17,8%. Elles se sont élevées en 2007 à 1 652,7 milliards de dinars, soit une croissance de 13,8%. La loi de finance pour 2008 situe cette croissance à 22% du PIB.

2.2.1.2 Les dépenses d'équipement

La part des dépenses d'équipement n'a cessé de s'accroître depuis 2001 pour passer de 8.4% du PIB à 10.2% en 2002 et à 10.8% en 2003. Elle se situe à hauteur de 10.6% en 2004 et reflète le choix de donner plus d'importance à ces dépenses en tant que variable de relance et d'amélioration des conditions de vie de la population. En 2005, première année d'exécution du PCSC, les dépenses d'équipement augmentent et dépasseront en 2006 les dépenses de fonctionnement.

En 2007 Les dépenses de fonctionnement s'établissent ainsi à 1652,7 milliards de DA et devaient atteindre 2018 milliards de DA en 2008. Le PCSC prévoyait en effet sur la période 2005 - 2009 des dépenses d'équipement de 4 202,75 milliards de dinars. Près de 45% de cette enveloppe a été consacré aux dépenses pour le développement des infrastructures socio-éducatives (logements, éducation, santé, développement régional) ; 40,5% sont allées aux infrastructures de base (transports, travaux publics, secteur de l'eau) et près de 8% au soutien à l'agriculture.

La composition des dépenses publiques a une influence sur la croissance. Des investissements en capital plus importants sont associés à une croissance plus forte, tandis que des dépenses courantes moins importantes sont associées à des conditions économiques plus favorables. Un rapport-pays du FMI constate que les dépenses d'investissement entraînent

une augmentation du PIB réel hors hydrocarbures, tandis que ce n'est guère le cas pour les dépenses de fonctionnement²³.

2.2.2 Les recettes budgétaires

Les recettes hors Fonds de régulation sont passées de 1463 milliard de dinars en 2001 à 1602,3 milliards de dinars (20,1 milliards de dollars) en 2002 représentant 36% du PIB, contre 35% en 2001 et 38,5% en 2000. Cette augmentation s'explique par un accroissement des recettes hors hydrocarbures en relation avec l'évolution de la fiscalité liée au commerce extérieur. On note une stabilité de la fiscalité pétrolière (le prix moyen du baril de pétrole est passé de 24,8 dollars en 2001 à 25,2 dollars en 2002). En 2003, les recettes budgétaires ont atteint 1520,5 milliards de dinars, représentant ainsi 29% du PIB.

Les recettes budgétaires ont légèrement progressé, passant de 1 520,5 milliards de DA en 2004 à 1 528 milliards de DA en 2005, soit une variation de 1%. Cette progression (près de 7.5 milliards de DA), provient principalement de l'augmentation du produit de la fiscalité pétrolière (+34,0 milliards de DA par rapport à 2004), augmentation atténuée par le manque à gagner en produits des droits et taxes douaniers, en relation avec l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne en septembre 2005 (-8,4 milliards de DA).

En 2006, les recettes budgétaires se sont établies à 1 683,3 milliards de DA, soit une augmentation de 53,54 milliards de DA par rapport à 2005 (soit + 3,2 %). Le cadrage macroéconomique des recettes budgétaires donnait une progression de 5,1% par rapport à 2007, passant de 1831,3 milliards de DA à 1924,0 milliards de DA en 2008, soit respectivement, 38,3 et 36,7% du PIB. Cette variation est imputable aux produits de la fiscalité ordinaire (hors produit de la fiscalité pétrolière).

2.2.2.1 La fiscalité ordinaire

En 2001 les recettes fiscales se sont établies à 398 milliard de dinars présentant 9,4% du PIB. Elles sont passées en 2002 à 483 milliards de dinars (soit une augmentation de 21,3%) et en 2003 à 520,9 milliard de dinars. En 2004 ces recettes ont progressé de 2,1%. Cette légère progression est imputable au comportement différencié des composantes du produit de la fiscalité. En 2005 les recettes fiscales ont atteint la somme de 585,3 milliard de dinars et elles présentaient 7,4% du PIB en 2006.

La progression constatée en 2006 est imputable aux produits de l'IRG, autres que sur les salaires, et de l'IBS, en relation avec l'amélioration constatée en 2006 dans les recouvrements du produit de ces deux impôts. La réforme fiscale, à travers l'opérationnalité de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et la nouvelle procédure des recouvrements améliorant la capacité de collecte de l'impôt par l'administration fiscale. Pour 2007 et 2008 les recettes fiscales devaient se situées respectivement à 704,8 et 754,8 milliards de dinars. Les principales composantes des produits de la fiscalité ordinaire, à l'origine de l'accroissement des recettes budgétaires projetées sont :

²³ FMI 2005b.

➤ **Le produit de l'impôt sur les revenus**

L'examen de la fiscalité directe montre qu'en 2003, alors que les recouvrements au titre de l'IRG/ salaires se sont élevés à 63,3 milliards de DA, l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) s'est situé à 45,1 milliards de DA. La part de l'IRG / salaires a donc été de 50,6%, elle a gagné 9 points de pourcentage sur le total des impôts directs depuis 2000. La part de l'IBS a baissé dans le même temps de 39,1% en 2000 à 36,1% en 2003.

En 2004 le produit de la fiscalité sur les revenus a enregistré une régression de 0,5% , contre une croissance de 11.6% en 2003. Ce produit a augmenté de 17%, passant de 155,6 milliards de DA en 2005 à 182.2 milliards de DA en 2006. Le produit de l'impôt sur les revenus croîtra de 38.8% en 2007 par rapport à 2006 passant de 182,2 milliards de DA à 253 milliards de DA, en relation avec l'augmentation des revenus salariaux dans la fonction publique. En 2008, le produit de l'impôt sur les revenus devait se situer à 278,8 milliards de DA, sous l'effet de la mise en œuvre du nouveau système de rémunération dans la fonction publique, tout en tenant compte de la révision à la baisse du barème de l'Impôt sur le Revenu Global (IRG) au plan des taux et de la dispersion.

Ainsi, en contexte de croissance, la fiscalité directe payée par les entreprises est réduite et sa part en recul, en raison du nombre d'entreprises publiques déficitaires, des entreprises privées qui échappent à l'IBS, et du nombre élevé d'entreprises qui bénéficient d'exonérations, comme dans le cadre du dispositif ANDI.

➤ **Le produit de l'impôt sur les affaires**

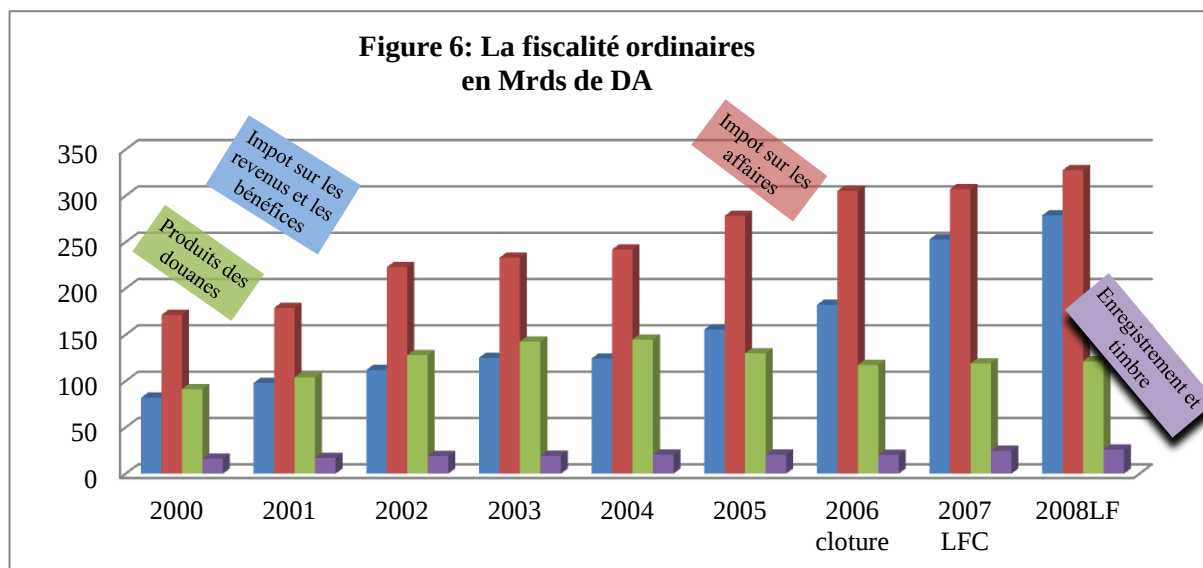
En 2003 l'impôt sur les affaires représentait 233,1 milliards de DA contre 223 milliard de DA en 2002 et 179 milliard de DA en 2001. En 2005 les taxes sur les biens et services ont cru de 14,9% contre 3,8% en 2004. L'année 2006 a enregistré une augmentation de + 9,6% en relation avec l'activité économique, appréhendée à travers l'évolution du PIB, hors hydrocarbures, qui progresserait de 9,2%, en valeur courante.

En 2007 , le produit de l'impôt sur les affaires s'est situé à 307,2 milliards de DA, généré principalement par la TVA sur les importations (+8,5%) et la TVA intérieure (+9,8%). Cet impot devait progresser de 6,6% en 2008.

➤ **Les produits de douanes**

En 2004 les droits de douane ont enregistré une augmentation de 1.4% contre 11.2% en 2003 et 23% en 2002. Les produits de douanes représentaient 104 milliard de DA en 2001. En 2005, les produits de douanes ont baissé de 9,8% sous le double effet de l'entrée en vigueur de l'accord d'association et de la disparition du droit additionnel provisoire, introduit dans le cadre de la mise en œuvre, en 2002, de la réforme tarifaire. En 2006, cette baisse était environ de 1%.

Le produit des douanes sera en hausse de 2% en moyenne pour l'année 2007 et 2008. Cette croissance, en décalage par rapport à l'évolution des importations de marchandises (+8%), s'explique principalement par l'engagement de la deuxième étape du démantèlement tarifaire, à partir du neuvième mois de l'année 2007. Ainsi, la croissance en Algérie reste pauvre en fiscalité, comme le montre le graphe suivant :



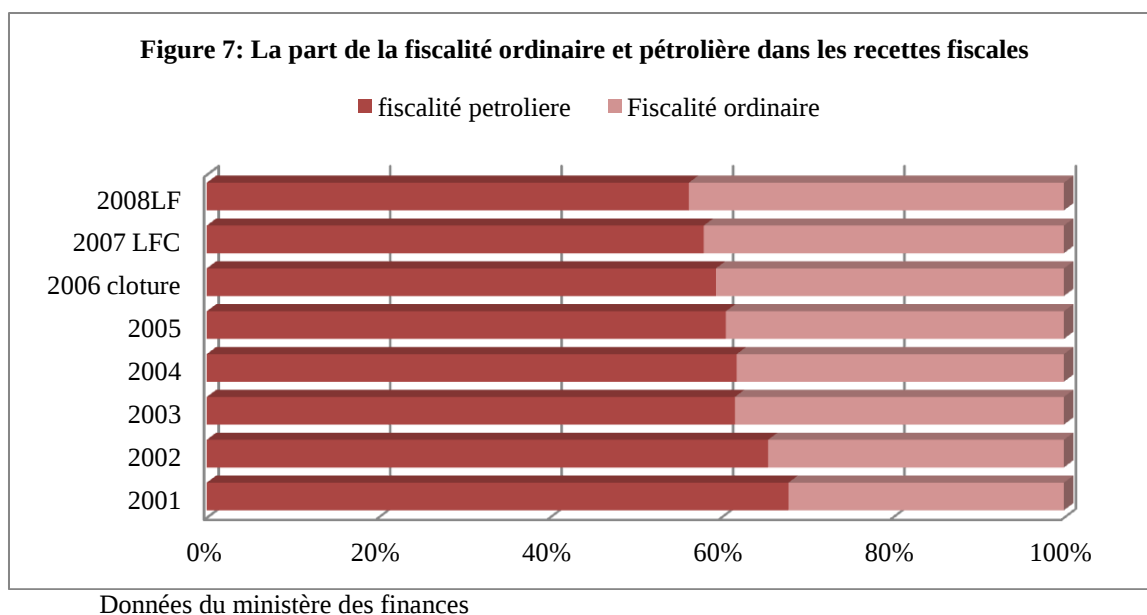
Données du ministère des finances

2.2.2.2 La fiscalité pétrolière

Sur la base de 19 \$ le baril, Le produit de la fiscalité pétrolière représente toujours une part importante des recettes budgétaires, passant de 840.6 milliards de DA en 2001 à 916,4 milliards de dinars en 2002 pour ensuite tomber à 836,1 milliard de dinars. En 2004 Les ressources issues de la fiscalité pétrolière ont connu une augmentation de 3,1% par rapport à 2003. En 2005, la part de ces revenus a été de 76,3% des recettes budgétaires contre 70,4% en 2004. Le prix du pétrole est la principale explication de cette structure des recettes.

Le produit de la fiscalité pétrolière a progressé de 1,9%, passant de 899 milliards de DA en 2005 à 916 milliards de DA en 2006. Ce produit diminuera de 0,2%, passant de 973 milliards de DA dans la loi de finances complémentaire pour 2007 à 97,2 milliards de DA en 2008. Le produit de la fiscalité pétrolière demeurant pratiquement à son niveau de 2007, sous l'effet combiné d'une variation en volume des exportations d'hydrocarbures de +2,5% et d'une appréciation du dinar par rapport au dollar américain de +2,7%. Le produit de cette fiscalité contribuera à hauteur de 55% dans la génération de la ressource budgétaire.

Au total, la structure des recettes budgétaires montre que les finances publiques restent fortement tributaires du pétrole. La fiscalité ordinaire revenant au budget de l'Etat ne représente encore qu'une part modeste de la richesse nationale créée chaque année (près de 15 % du PIB HH).



2.2.3 Le solde budgétaire

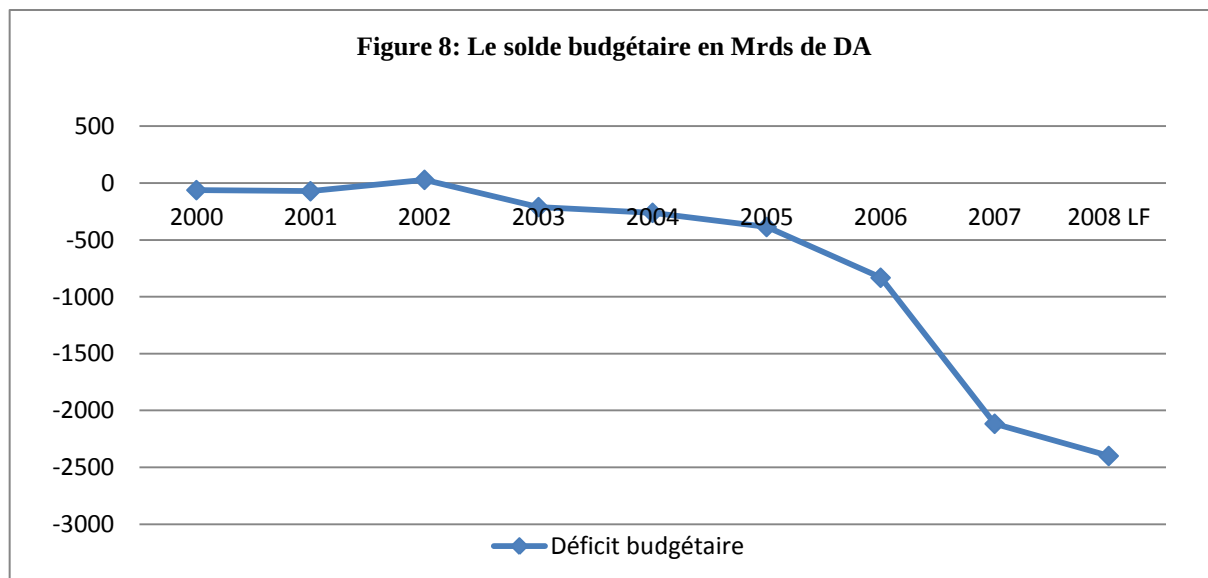
Les évolutions des dépenses budgétaires ont fait passer le déficit budgétaire²⁴ de 61 milliards de DA en 2000 à 70,9 milliards de DA en 2001. En 2002, le budget de l'Etat a dégagé un excédent de 29,3 milliards de DA. Mais en 2003, compte tenu de la baisse des recettes budgétaires de 3,2 % et de la progression des dépenses budgétaires de 12,3 %, le déficit budgétaire a atteint 210,4 milliards de DA, soit -4,1 % du PIB.

L'examen des finances publiques laisse apparaître un déficit budgétaire en 2004 de 260,7 milliards de DA, soit un ratio de -4,2% par rapport au PIB, dont la somme courante intègre une valeur ajoutée des hydrocarbures calculée sur la base des prix effectivement réalisés (38,6 \$/bl). Le budget a dégagé au titre de l'année 2005 un excédent de 13%, si l'on tient compte de l'ensemble des recettes. Mais c'est un déficit de 4.7% si l'on ne tient compte que des seules recettes budgétisées sur la base d'un prix de référence de 19 dollars le baril.

La poussée budgétaire en 2006, au plan de la dépense publique, face à une stabilité de la ressource budgétaire s'est traduite par un déficit budgétaire de 831,7 milliards de DA qui, rapporté au PIB, représente un ratio de 9,8%. Les variations des recettes et des dépenses, par rapport à 2007, qui se situent respectivement à +5,1% et +9,5% aggravent légèrement le déficit budgétaire rapporté au PIB, qui passerait de -33,0% dans la loi de finances complémentaire pour 2007 à -34,95% en 2008.

En 2008, le budget de l'Etat demeurera très sollicité au double plan du fonctionnement et des investissements publics, induisant des équilibres budgétaires tendus, nécessitant impérativement le recours aux Fonds de Régulation des Recettes pour le financement du déficit global du Trésor, fonds qui sont aussi sollicités pour le désendettement interne de l'Etat.

²⁴Les équilibres budgétaires sont calculés sur la base d'une valeur ajoutée des hydrocarbures à un prix de 19 \$ le baril de pétrole brut.

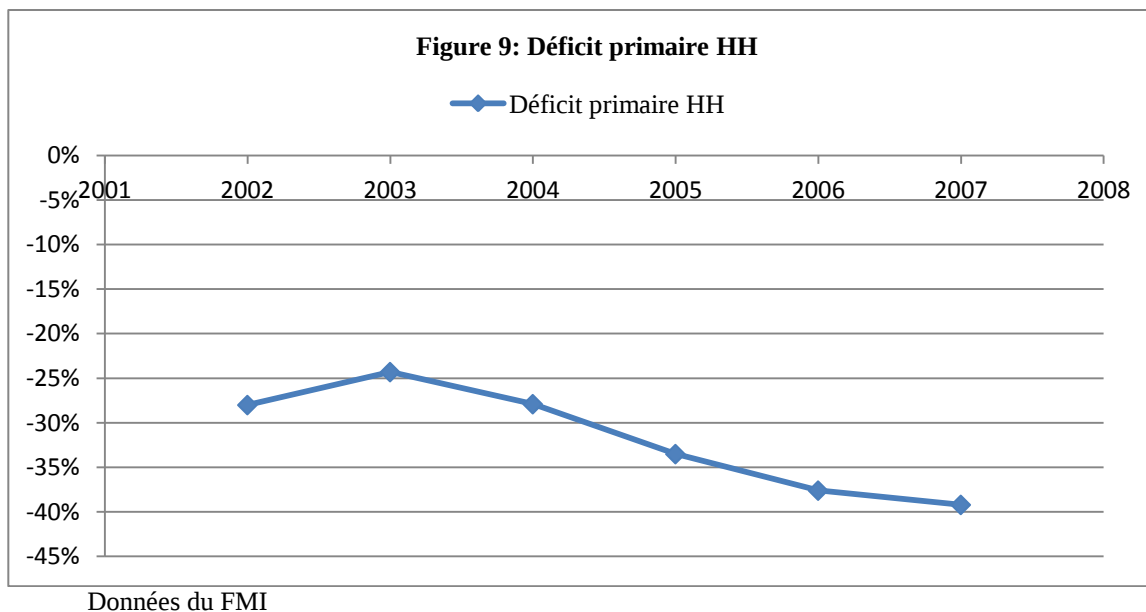


2.2.3.1 Le déficit primaire

Le déficit primaire HH rapporté au PIBHH est une mesure de plus en plus utilisée pour évaluer la position budgétaire dans les pays exportateurs d'hydrocarbures. Dans ces pays, les recettes publiques augmentent fortement pendant les accroissements des cours des hydrocarbures. Et les positions budgétaires peuvent s'améliorer, même lorsque les dépenses augmentent de manière intensive. Le déficit primaire HH par rapport au PIBHH est un meilleur indicateur de la position budgétaire car il dissocie les dépenses des recettes d'hydrocarbures.

Dans le cas de l'Algérie, le déficit primaire Hors Hydrocarbures s'est creusé, tombant de 22,5 % du PIB hors hydrocarbures (PIBHH) en 1999 à 33,5 % du PIBHH en 2005, témoignant ainsi de l'impact du PSRE et de la première année d'exécution du PCSC. Compte tenu de l'effet sur l'année entière de l'augmentation des salaires de la fonction publique et des besoins de dépenses courantes sur le moyen terme, le déficit primaire Hors Hydrocarbures est passé de 37,6% du PIBHH en 2006 à 39,2 % du PIBHH en 2007. Il diminuera ensuite progressivement, passant à 31 % du PIBHH en 2011²⁵.

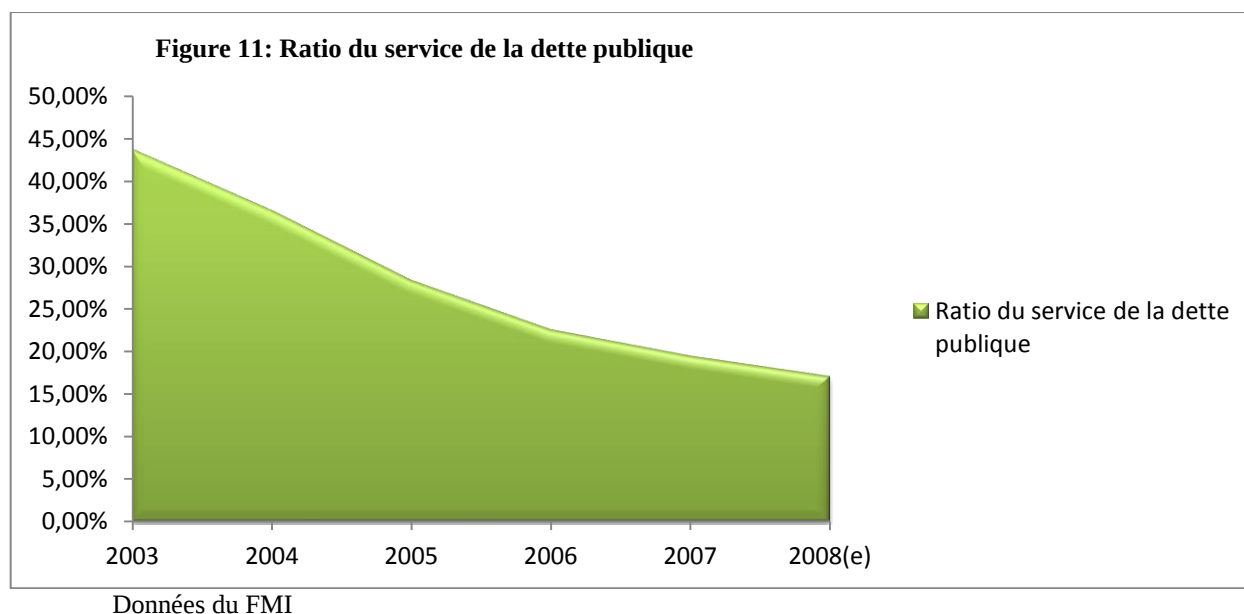
²⁵ Position du FMI



Cette tendance à l'aggravation du déficit budgétaire (hors FRR), a produit un endettement public croissant supporté en partie par le FRR.

2.3 La dette publique

Les excédents budgétaires enregistrés depuis 2000 ont permis une évolution favorable des indicateurs d'endettement public. L'encours de la dette publique s'est située à un niveau de 2305 milliards de DA à fin 2003 (hors ressources du FRR). Il s'est relevé encore en 2004 et la tendance à la baisse du taux d'endettement s'est poursuivie.

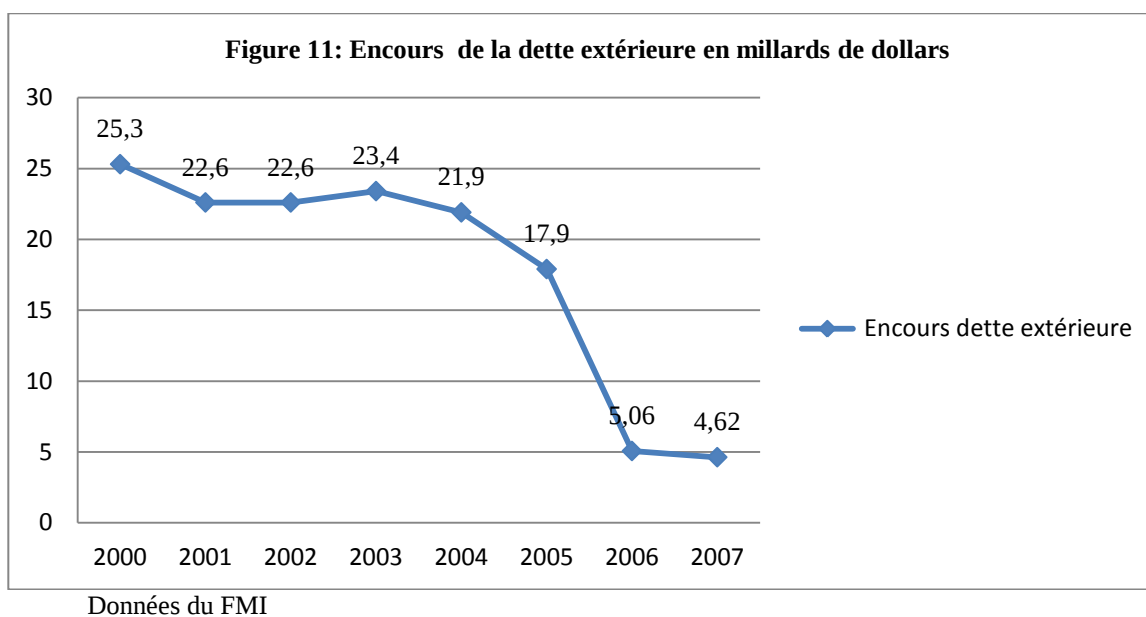


Le ratio du service de la dette est passé de 43,8% du PIBHH en 2003 à 36,6% en 2004. Ce taux a été ramené à 22,6% du PIBHH en 2006 contre 28,4% en 2005. Le ratio de la dette

est passé ensuite de 22,6% du PIBHH en 2006 à 19,5% en 2007. En 2008, l'encours de la dette publique extérieure en net recul, se situera à 17,1% du PIBHH²⁶.

Les importants besoins de financement résultant du PCSC contrastent avec les montants réduits affectés à l'amortissement de la dette publique pouvant encore être remboursés par le FRR. Si les règles du FRR étaient maintenues en l'état, les autorités publiques auraient recourir à l'emprunt en vue de financer le déficit. De façon paradoxale, à moyen terme, il se pourrait que la dette publique augmente concomitamment avec les dépôts croissants logés dans le FRR.

2.3.1 La dette extérieure



A la fin 2003, la dette extérieure de l'Algérie totalisait 23,4 milliards de dollars (à l'exclusion de la dette payable à la Russie remontant à l'époque soviétique), dont 12,2 milliards de dollars de dette rééchelonnée aux Clubs de Paris et de Londres et 5 milliards de dollars devant être remboursés à des créanciers multilatéraux.

En 2004 - 2005, l'Etat a remboursé par anticipation 3,3 milliards de dollars, notamment aux créanciers multilatéraux, dont le FMI. En mars 2006, la Russie a annulé les créances de l'époque soviétique totalisant 4,7 milliards de dollars en échange d'un engagement de l'Algérie à importer des biens et services russes d'une valeur équivalente sur une période non définie. C'est ainsi qu'ont été posés les jalons d'une approbation par le Club de Paris en mai 2006 de la requête de l'Algérie visant à payer par anticipation l'encours de sa dette à sa valeur nominale.

À la suite de négociations bilatérales, la dette des Clubs de Paris et de Londres, évaluée à 8,5 milliards de dollars, a été payée par anticipation vers la fin 2006. Une somme supplémentaire de 2 milliards de dollars a également été versée par anticipation aux créanciers multilatéraux en cette année. Sous l'angle des engagements financiers extérieurs, la dette extérieure à moyen et long terme a poursuivi sa tendance baissière structurelle pour s'élever à 4,62 milliards de dollars à fin juin 2007 contre 5,06 milliards de dollars à fin décembre 2006.

²⁶ Source FMI

Grâce aux remboursements anticipés, le pays est actuellement créditeur vis-à-vis du reste du monde. Le ratio dette extérieure/PIB est passé d'environ 34 % du PIB à la fin de 2003 à moins de 4,5 % à la fin de 2006; il diminuera à 3% à 2011. Parallèlement, le ratio de couverture des réserves est passé de 18 mois en 2003, à 25 mois en 2006, et il atteindra 38mois en 2011. Dans une telle conjoncture, la dette extérieure de l'Algérie est prévue stable sur le moyen terme. A partir de ces données, l'administration du pays a l'intention d'obtenir une notation d'emprunteur souverain.

La hausse des prix mondiaux des hydrocarbures a transformé la situation budgétaire de l'Algérie. La part des recettes générées par les hydrocarbures, et celle des dépenses d'investissement dans le budget élaboré par le gouvernement, ont augmenté. Le cadre proposé pour la gestion des ressources des hydrocarbures, et les aménagements implicites au FRR, obligent à opérer des choix concernant l'utilisation la plus efficace de la masse budgétaire généré par les recettes des hydrocarbures.

Les rapports de la Banque mondiale de l'année 2007, examinent deux dossiers fondamentaux : le Fonds de Régulation des Recettes, et le Plan de Soutien à la Relance Economique. Concernant le Fonds de régulation, ce n'est pas un fonds pour les générations futures, comme en Norvège, mais un fonds de stabilisation de l'économie pour prévenir les retours conjoncturels des cours du pétrole. D'où l'importance d'une vision à long terme, afin de déterminer la part des recettes que le pays doit épargner chaque année, pour maintenir la richesse provenant des hydrocarbures. La modification des règles de gestion du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) nécessite l'adoption d'un cadre à long terme, permettant de décider chaque année du niveau approprié des dépenses à effectuer, à partir des recettes des hydrocarbures.

Comme tous les pays pétroliers, l'Algérie souffre d'une insuffisance structurelle de la fiscalité ordinaire, particulièrement de l'impôt sur le revenu. Ce qui renvoie à la complexité de la fiscalité au niveau des taux, et à l'évasion fiscale. Les pouvoirs publics ont procédé à un réaménagement du régime fiscal pour alléger progressivement la dépendance du budget de l'État vis-à-vis du pétrole, et réorienter les dépenses vers les secteurs de l'éducation et de la santé, afin de préparer l'économie à son ouverture extérieure, en élevant les compétences et les qualifications du capital humain.

Le cadre à long terme de formulation de la politique budgétaire présenté par le FMI²⁷ a soulevé l'intérêt des autorités. Cette gestion n'empêche pas l'Etat de procéder à des dépenses importantes mais sécurisées contre les fluctuations du cours du pétrole. Les règles initiales régissant le FRR donneraient lieu à des dépenses supplémentaires et pourraient créer des goulets, dans le financement des futurs déficits. D'où le réexamen du rôle de ce Fonds, y compris sa transformation en compte d'épargne/financement. Ce compte sera intégré dans le budget, et à utiliser pour financer le déficit primaire HH, et pour rembourser la dette publique, y compris les remboursements anticipés. Une gestion correcte des ressources d'hydrocarbure exige également une coordination entre les politiques budgétaire et monétaire.

²⁷ Rapport du FMI No. 05/50.